

Le paysage judiciaire d'une voie publique Bas-Laurentienne analysé en utilisant le système d'information géographique (SIG) historique¹

par Billy Rioux, Université du Québec à Rimouski

-
- 1 L'auteur remercie chaleureusement les organisateurs du colloque *Paysages en mouvement / Paysage du mouvement* pour l'invitation à présenter sa conférence au colloque et son appui pour cette première publication scientifique. Un merci à Maxime Gohier, professeur d'histoire à l'Université du Québec à Rimouski, et Marie-Ange Croft, du Centre interuniversitaire de recherche sur la première modernité 16^e-18^e siècles, pour leurs commentaires, suggestions et pistes de réflexion lors de la première version de l'article.

Introduction

Dans le cadre du colloque *Paysages en mouvement / Paysages du mouvement*, nous nous sommes d'abord intéressés à l'histoire du chemin du Portage (1783), voie de circulation terrestre reliant, au 18^e siècle, le fleuve Saint-Laurent au lac Témiscouata. Nous voulions alors documenter l'histoire de la société locale³ en utilisant le système d'information géographique (SIG) historique tout en sollicitant les archives judiciaires couvrant la période entre 1860 et 1900. Le SIG historique, dont l'utilisation est relativement récente en sciences sociales, est une méthode se servant, entre autres, des programmes informatiques géographiques et de données géospatiales pour analyser la géographie du passé et l'histoire des sociétés (Bonnell et Fortin, 2014).

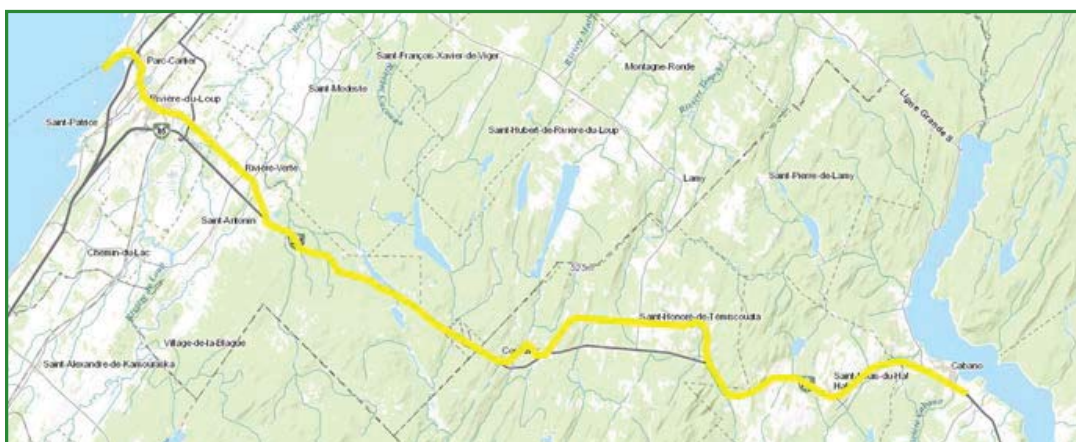


Figure 1 - L'axe de la route de Témiscouata, du quai de la Pointe-de-Rivière-du-Loup jusqu'à la rivière Cabano, près du lac Témiscouata² (ArcGIS).

À la fin de notre étude, nous avons dû faire le constat qu'aucune cause judiciaire n'avait été géolocalisée sur le tracé du chemin du Portage. Un résultat qui démontre que le chemin avait bel et bien été abandonné par la population locale à la suite de la construction de la route de Témiscouata au début des années 1860. En effet, nos analyses confirment que les délits ont principalement été commis sur l'axe de la route de Témiscouata – qui a remplacé le chemin du Portage –, entre le hameau

2 L'axe de la route de Témiscouata débute du quai de la Pointe-de-Rivière-du-Loup (à cause de son importance économique), remonte le chemin du Quai, la rue Jones, le chemin du Lac au centre-ville de Fraserville et emprunte finalement la route de Témiscouata jusqu'à la rivière Cabano, près du lac Témiscouata. Pour documenter le segment de la ville de Fraserville, nous avons eu recours aux plans d'assurance-incendie de la ville de Fraserville de Charles Edward Goad, pour le segment de l'arrière-pays sur les infrastructures viaires toujours présentes, et à la recherche d'Alain Roy; *Histoire Plurielle, Les chemins anciens du Témiscouata: évaluation historique et patrimoniale. Impact du réaménagement du tronçon de la route 185 Saint-Louis-du-Ha! Ha! à Cabano*, 2002, Québec, Ministère des Transports du Québec, 90 p. et la carte de Charles Edward Goad, *Fraserville or Riviere du Loup*, Que. (1906). Bibliothèque et archives nationales du Québec. British Library, Maps 146.b.29.(7.) p. 1-17.

3 Par société locale nous entendons ici les familles et les célibataires, autochtones ou d'origine européenne, occupant de manière permanente les paroisses traversées par l'axe de la route de Témiscouata de 1860 à 1900.

de la Pointe-de-Rivière-du-Loup et le lieu-dit de Cabano, au Témiscouata. Dans cet article, nous montrons, que d'une part, une très large majorité des délits se concentraient dans la ville de Fraserville et à la Pointe-de-Rivière-du-Loup. Et que d'autre part, la région rurale allant jusqu'à Cabano était le théâtre de délits, qui, bien qu'ils soient moins nombreux, nous indiquent des faits intéressants de la vie locale à cette époque. Ainsi, cet article décrit le paysage judiciaire de l'axe de la route de Témiscouata à partir des agglomérations la bordant.

Contextualisation de la recherche : la route de Témiscouata 1856-1862

La route de Témiscouata relie le fleuve Saint-Laurent à la province du Nouveau-Brunswick. Cette route, appelée « chemin Neuf » (Russell, 1840) ou « Temiscouata Road » (Rose, 1861), deviendra plus tard la « Route 2 » et, aujourd'hui, elle correspond approximativement au tracé québécois de l'autoroute 85 qui relie Rivière-du-Loup à Fredericton. Elle comporte un segment en milieu urbain (la Pointe-de-Rivière-du-Loup et Fraserville) et un autre en milieu rural (du chemin Neuf, dans la paroisse de Saint-Antonin, à Cabano, en passant par le lac à Chamard) (Gagnon, 2019).

Dès 1849, le Nouveau-Brunswick développe ses voies de communication en empruntant la vallée du fleuve Saint-Jean et encourage le Canada-Est à construire une nouvelle voie publique reliant le Saint-Laurent à la frontière du Nouveau-Brunswick (Massé, 2017, p. 334). Dix ans plus tard, le projet d'unir les colonies de l'Amérique du Nord britannique prend de l'ampleur. Une route représenterait le principal lien de communication entre la Province du Canada (Canada-Uni) et les Maritimes. Plus précisément, pour reprendre les mots du commissaire en chef des Travaux publics John Rose, « *The only land mail route between the two provinces, affording great facilities to parties lumbering on the River St. John and its tributaries, and enabling them to get in their supplies from the settlements bordering on the St. Lawrence* » (Rose, 1860).

Dans cette optique, la route de Témiscouata vise à remplacer l'ancien tracé du chemin du Portage en fonction depuis 1783. Complétée en 1860 entre Rivière-du-Loup et le lac Témiscouata (Massé, 2019, p. 345), cette route possède une largeur de 60 pieds (18,28 mètres).

Les monographies régionales ont documenté l'histoire et les fonctions de la route de Témiscouata⁴, mais aucune n'a analysé son occupation et son usage par la population. Aussi, nous nous posons la question suivante : en quoi les causes portées en justice peuvent-elles nous renseigner sur les usages et l'occupation de la route de Témiscouata? Plus largement, quels renseignements pouvons-nous en tirer pour documenter la vie tant urbaine que rurale?

⁴ Jean-Claude Massé et Alain Roy considèrent qu'elle a joué un rôle clé dans la colonisation du Témiscouata; Jean-Claude Massé, *Le Témiscouata : de la Préhistoire à la Confédération*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2017, p. 345; Alain Roy et Histoire Plurielle, *op. cit.*, p. 37 à 39; Antonio Lechasseur et Jean-Charles Fortin mentionnent que cette route facilite le transport intercolonial et favorise la colonisation des régions traversées; Jean-Charles Fortin et Antonio Lechasseur, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 303.

Analyse des données : le système d'information géographique (SIG) historique pour documenter le paysage judiciaire d'une voie publique

La recherche a porté sur un ensemble de causes pénales et criminelles colligées dans une base de données des archives judiciaires disponible à Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Rimouski (BANQ Rimouski)⁵. La base de données cumule 638 causes survenues dans le district judiciaire de Kamouraska lors de la période historique s'étendant de 1860 (soit à la fin de la construction de la route) à 1900. Aucune donnée ultérieure n'a été colligée dans la base de données. Ces documents sont issus de deux fonds d'archives judiciaires de juridictions criminelles et pénales. Le premier est celui de la Cour du Banc de la Reine⁶ et le second, celui du Tribunal des juges de paix pour le district de Kamouraska.

Ces deux fonds ne sont pas organisés de façon identique : dans le fonds de la Cour du Banc de la Reine, les dossiers sont beaucoup plus volumineux, puisqu'il s'agit d'une cour s'occupant des crimes plus graves⁷ et des délits mineurs⁸ (Kolish, 2001, p. 17). Ils comprennent notamment des actes procéduraux officiels, tels que les « Plaintes ou dénonciations » et les « Mandats d'arrestation », mais aussi les dépositions des témoins. En contrepartie, ces actes sont plus rares dans le fonds du Tribunal des juges de paix pour le district de Kamouraska. Ils sont plutôt colligés dans des registres de jugement. Les causes se retrouvent numérotées et les comptes-rendus rédigés à la main.

Les actes judiciaires ainsi que les registres de chaque cause ont été dépouillés systématiquement afin de répertorier les délits dont les auteurs ont été poursuivis en justice et les lieux précis où ils ont été commis⁹. Les dépositions constituent une source inestimable. Bien qu'il soit difficile de connaître les motifs du prévenu, celles-ci permettent parfois de situer le lieu exact du délit, soit un magasin, une propriété foncière, un bâtiment, une rue particulière ou un quartier. Lorsque ce lieu n'était pas clairement indiqué dans les dossiers, les listes de propriétaires, les livres de renvoi et les actes notariés du Registre foncier du Québec ont été dépouillés. Cette démarche s'est avérée très laborieuse, mais elle a tout de même permis de

5 Cette base de données a été réalisée entre 2018 et 2019 par l'auteur grâce à l'aide financière du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) et à la collaboration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Rimouski. La base de données est actuellement disponible dans les locaux de l'institution.

6 Puisque notre période concerne exclusivement le règne de la reine Victoria (1837-1901), nous appellerons la Cour du Banc de la Reine.

7 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds Cour du Banc de la Reine, Greffe de Rivière-du-Loup, Matières criminelles en général, TP9, S24, SS1, Rimouski, 1849-1974.

8 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds Cour du Banc de la Reine, Greffe de Rivière-du-Loup, Sessions de la paix/Greffe de la paix, TP9, S24, SS1, Rimouski, 1863-1974.

9 Comme le précise Jean-Claude Farcy dans son *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires*, les archives judiciaires n'inventorient pas nécessairement tous heurts, délits connus et accommodements traités par le système pénal ou criminel. Cette criminalité cachée se nomme dans l'histoire judiciaire le « chiffre noir » et présente tout de même une limite à nos sources; Jean-Claude Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 16.

géolocaliser trois causes supplémentaires. Du côté de la région rurale de Cabano, nous avons effectué un traitement plus souple vu sa faible démographie. Les causes ont donc tous été incluses dans notre étude, afin de décrire les activités qui animaient ce lieu.

Au terme de ce dépouillement, nous avons ciblé 66 infractions criminelles qui ont donné lieu à des poursuites en justice entre 1860 et 1900¹⁰. Avec l'aide des documents historiques, notamment les plans d'assurance-incendie et les photos aériennes (Service de la photogrammétrie et de la cartographie, 1930), les lieux et les voies publiques ont été géolocalisés dans une base de données spatiale avec le logiciel d'information géographique ArcGIS tel que l'illustre la figure 2.

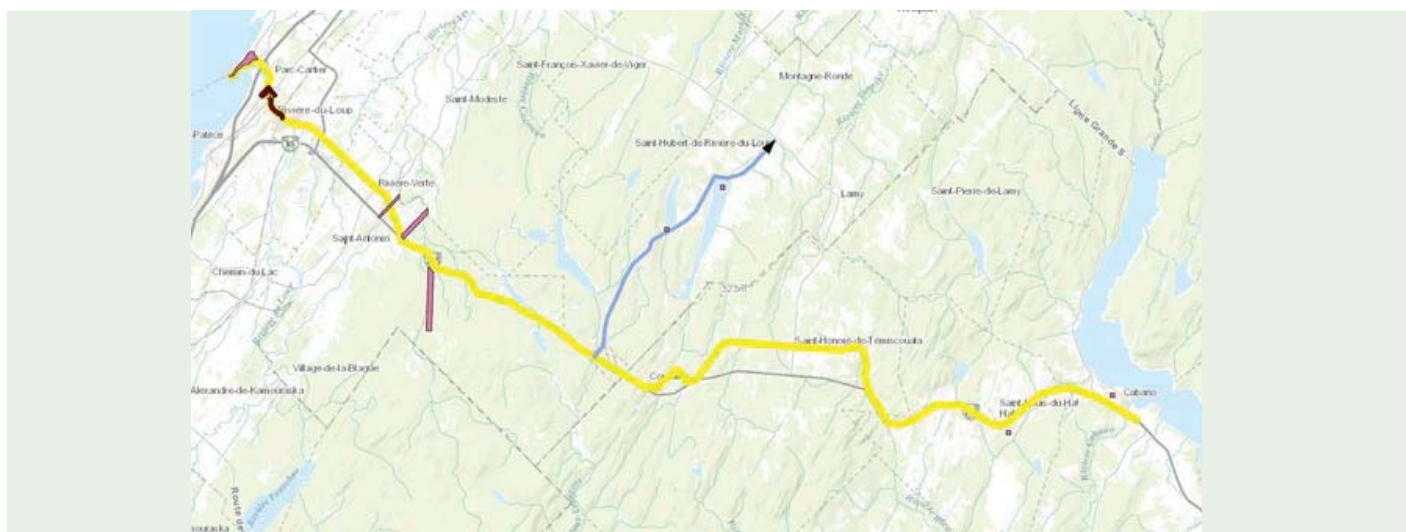


Figure 2 - Paysage judiciaire de la route de Témiscouata entre 1860 et 1900. Les polygones en rose représentent les lieux du délit et les segments en rouge les voies publiques où les prévenus ont été appréhendés. Le chemin Taché est indiqué en bleu et l'axe de la route de Témiscouata en jaune (ArcGIS).

Résultats de la recherche

La répartition géographique des délits ayant mené à une poursuite judiciaire permet de déterminer deux zones d'activité particulièrement importantes, la zone urbaine et la zone rurale.

La représentation cartographique des données spatiales illustre d'abord une concentration des causes judiciaires dans le milieu urbain, à la ville de Fraserville et à la Pointe-de-Rivière-du-Loup, et cela, dans différents lieux et voies publiques.

Comme le démontre la figure 3, la majorité des délits sont perpétrés d'abord à la station ferroviaire de Fraserville (21 causes judiciaires) et ensuite au hameau touristique de la Pointe-de-Rivière-du-Loup (12 causes judiciaires).

¹⁰ À noter que les causes impliquant plusieurs prévenus ont été considérées comme une cause unique.

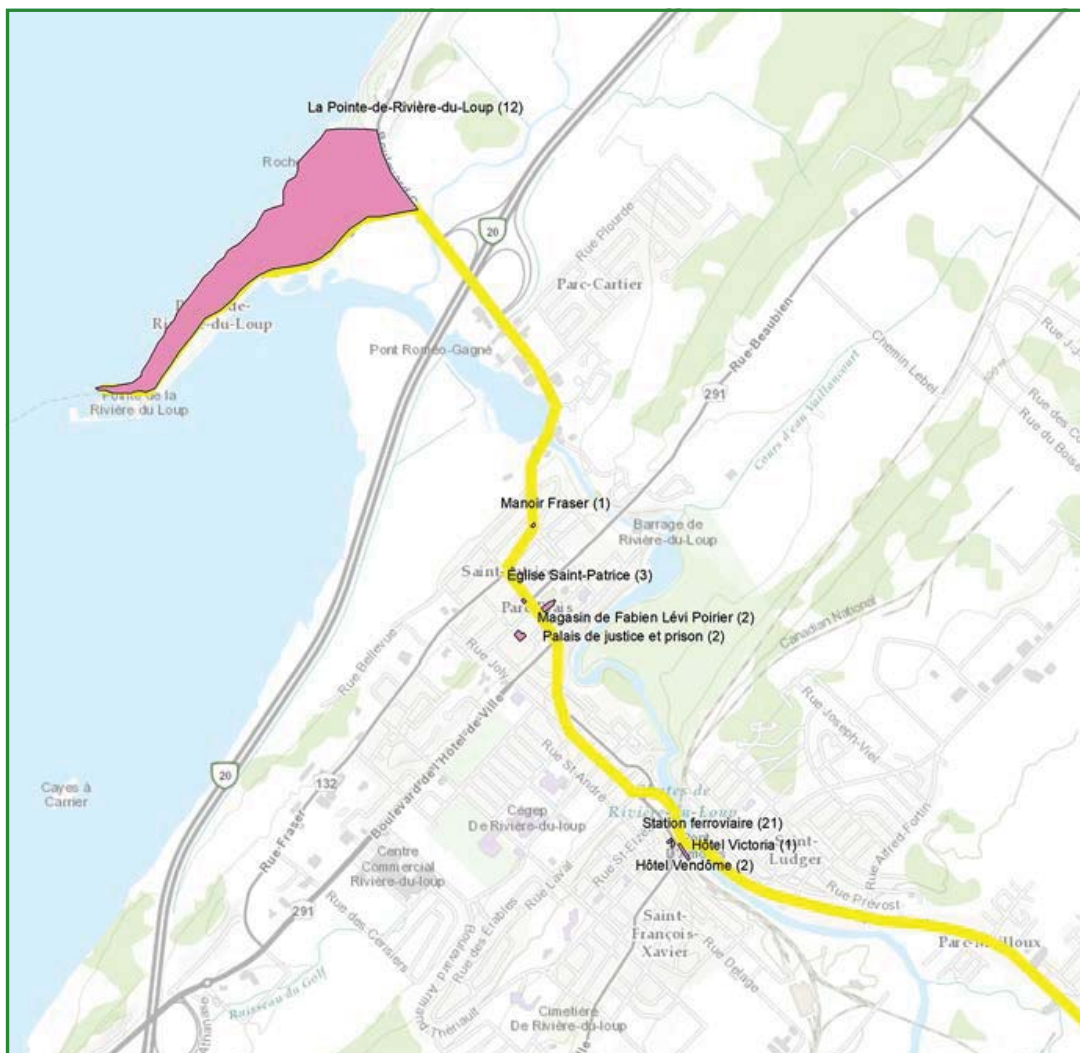


Figure 3 - Géolocalisation des causes judiciaires survenues à la Pointe-de-Rivière-du-Loup et à la ville de Fraserville de 1860 à 1900. Les polygones en rose illustrent les lieux du délit (ArcGIS).

À la gare de Fraserville, sans surprise, le plaignant est majoritairement un constable (agent de la paix) de la ligne du chemin de fer. Par exemple, deux individus ont troublé la paix en tiraillant les passagers (BANQ Tribunal des juges de paix [BANQ-TJP], *Gagnon c. Rivard*, 1897; *Gagnon c. Morency*, 1897) et un autre est accusé d'avoir marché sur la voie ferrée (BANQ-TJP, *Guillaume c. Saint-Pierre*, 1887); cinq causes concernent le vol de marchandises entreposées dans des « chars de frets (*box car*) » (BANQ Cour du Banc de la Reine [BANQ-CBR], *Skeffington c. Deslauriers*, 1881; *Skeffington c. Dumont*, 1892; etc.); et deux autres se rapportent à des vols de quantités de charbon de terre (BANQ-CBR, *Dubé c. Thériault*, 1891; *Dubé c. Pelletier*, 1891). Nous avons relevé huit causes de vagabondage pour avoir « fait du tapage en criant, jurant, gênant et incommodant les passants paisibles » à la gare (BANQ-TJP, *Charest c. Madore*, 1894; *Gagnon c. Laplante*, 1897; etc.) et trois causes pour voie de fait contre un constable à la gare du chemin de fer Intercolonial (BANQ-CBR, *Charest c. Dufour*, 1894; BANQ-TJP, *Paradis c. Dionne*, 1891; etc.)

Ces délits sont caractéristiques de l'économie industrielle et touristique de la gare. La construction de l'Intercolonial (1868-1876) et de l'atelier de réparation (1879) font du quartier de la gare un lieu économique d'importance de Fraserville où se concentrent des commerces et des hôtels, tels que les hôtels Victoria et Vendôme. Ces endroits hébergent de nombreux touristes et entrepreneurs, mais aussi des journaliers résidant près de leur lieu de travail (Martin, 1994, p. 107). À cette époque, 64 % des journaliers sont locataires (Martin, 1994, p. 110) et ils représentent, en 1881, environ 194 individus (Martin, 1994, p. 83) sur une population locale de 2 291 personnes¹¹. Ce lieu de convergence expliquerait la forte prépondérance des délits survenus dans ce quartier.

La Pointe-de-Rivière-du-Loup, quant à elle, cumule 12 accusations portées principalement par des hôteliers, marchands, constables et charretiers. Elles concernent deux méfaits liés au vagabondage, soit « avoir crié, juré et avoir été en état d'ivresse sur le quai » (BAnQ-TJP, *Piuze c. Pleyer*, 1895; *Piuze c. Lucas*, 1895). On dénombre aussi huit vols dans des commerces, un hôtel et sur le bord de l'eau, tels que le vol d'argent, d'accessoires pour la pêche, d'alcool, de charbon et de bois de chauffage (BAnQ-CBR, *Courberon c. Madore*, 1897; BAnQ-TJP, *Lucas c. Gosselin*, 1881; etc.). Une veuve est accusée d'avoir tenu une maison « malfamée » (BAnQ-CBR, *Madore c. Brière*, 1893) et un charretier est accusé d'avoir contrevenu à un règlement municipal en conduisant ses chevaux « à une vitesse excédant de beaucoup six milles à l'heure » (BAnQ-CBR, *Ouellet c. Gagnon*, 1893). Ces causes s'arriment à la construction du nouveau quai en eau profonde permettant l'arrivée de navires de fort tonnage. En effet, ce nouveau quai contribuerait à transformer ce secteur en un lieu de villégiature prisé dans la province¹².

Finalement, nous avons géolocalisé onze causes dans six autres lieux : la maison d'Alexandre Fraser, l'église Saint-Patrice, le magasin de Fabien Lévi-Poirier, l'hôtel Vendôme, l'hôtel Victoria et le palais de justice. Ici, les plaignants relèvent principalement de l'élite locale : avocats, huissiers et marchands. De fait, deux hommes sont accusés de s'être évadés de la prison de Fraserville (BAnQ-CBR, *Cordeau c. Dionne*, 1893; *Martin c. Earl*, 1895), deux autres d'avoir troublé la paix lors du culte religieux à l'église Saint-Patrice (BAnQ-TJP, *Morel c. Morel*, 1896; *Savard c. Raymond*, 1899). Un vagabond est aussi accusé d'avoir crié et juré en étant en état d'ivresse près de l'hôtel Vendôme (BAnQ-CBR, *Crépault c. Gagnon*, 1893) et deux autres individus sont accusés de voies de fait, dont un pour avoir « déchargé

11 Cette population doublera presque en 1891, soit une population de 4175 individus selon les résultats du Recensement du Canada entre 1851 et 1891; Julie Martin, *Rivière-du-Loup et son espace au 19^e siècle : du village linéaire à la ville industrielle*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 1994, p. 109.

12 L'histoire du hameau de la Pointe-de-Rivière-du-Loup reste très peu étudiée; Jeannine Ouellet, *Cent ans de navigation entre Rivière-du-Loup et la rive nord*, Histoire Québec, 16(2), 2010, p. 29-34.; Michel-Louis Pelletier, *La Pointe de la Rivière-du-Loup : 100 ans d'histoire*, Rivière-du-Loup: Comité organisateur du centenaire de la Pointe de la Rivière-du-Loup et Landry, 1995, 11 p.; Pierre Landry, *Traverser le fleuve – Les cent ans de la Traverse Rivière-du-Loup / St-Siméon / Tadoussac*. Rivière-du-Loup, Les Éditions Mus'art, 2010, 24 p.

[...] un pistolet chargé à balle » près de l'hôtel Victoria (BAnQ-CBR, *Létourneau c. Bouchard*, 1896; BAnQ-TJP, *D'amour c. Michaud*, 1897). Trois engagés (travailleurs) sont accusés d'avoir volé des effets mobiliers de leur patron (BAnQ-CBR, *Fraser c. Ouellet*, 1879; BAnQ-CBR, *Lévi Poirier c. Guichard*, 1882; etc.) et un voyageur américain est accusé d'avoir volé une jument près de l'église (BAnQ-CBR, *Lavoie c. Pelletier*, 1893).



Figure 4 - Géolocalisation des causes judiciaires survenues sur les voies publiques de Fraserville de 1860 à 1900 (ArcGIS).

Sur les voies publiques de Fraserville, tel que l'illustre la figure 4, nous relevons neuf accusations, dont certains des plaignants sont des constables ou encore un écuyer, mais pour l'essentiel, il s'agit de plaignants journaliers. Les faits qui sont reprochés aux accusés sont très diversifiés : une femme est accusée par un constable d'avoir tenu une maison de débauche sur le chemin du lac Témiscouata (BAnQ-TJP, *Dionne c. Bélanger*, 1894); deux individus pour obstruction du trottoir avec une roche ayant rendu la circulation difficile (BAnQ-TJP, *Mailloux c. Dumais*, 1896; BAnQ-TJP, *Mailloux c. Raymond*, 1896); deux pour vagabondage (BAnQ-TJP, *Dubé c. Pelletier*, 1893; BAnQ-TJP, *Ouellet c. Lizotte*, 1888); un individu pour agression à l'arme blanche dans le centre-ville à 11 heures du soir (BAnQ-CBR, *Gagné c. Nadeau*, 1882); un individu d'avoir battu un journalier avec une barre de fer (BAnQ-CBR,

Lucas c. Chassé, 1880); une femme d'avoir volé dans la maison d'un journalier (BAnQ-CBR, *Emond c. Gosselin*, 1882); et un mineur d'avoir fait des torts et dommages à une maison (BAnQ-TJP, *Caron c. Joncas*, 1993).

Bref, la géolocalisation des causes criminelles et pénales suggère une concentration des activités illicites à la gare de Fraserville. Ceci pourrait s'expliquer par une densité des activités économiques et une plus forte présence de constables. En effet, 71% des arrestations colligées dans la base de données des archives judiciaires sont survenues après 1890¹³. Et pour cause, la participation de l'État dans la justice administrative des régions est plus structurée et donc assure aussi une prise en charge des comportements criminels (Garneau, 2008, p. 25). En 1890, il existe une vingtaine de forces policières municipales au Québec (Fyson, 2008, p. 18) et Fraserville emploierait effectivement deux policiers municipaux et le chemin de fer Intercolonial quatre constables¹⁴.

La prédominance des délits de vagabondage suggère aussi que la station ferroviaire est un lieu où se rassemblent les individus pour flâner ou s'adonner à la consommation d'alcool. Le très faible nombre de cas de vagabondage dans les rues de Fraserville suppose que les constables de la gare ont toléré les vagabonds les plus dociles et arrêté ceux troublant la paix.

Dans le cas des rues de la ville de Fraserville, la majorité des délits appréhendés se déroulent toujours près de la gare et sur le chemin du Lac, un « axe privilégié à l'intérieur du village [...] porte d'accès vers les provinces maritimes (Martin, 1994, p. 106) ».

À la Pointe-de-Rivière-du-Loup, les plaignants ne sont pas des constables, mais bien plutôt des marchands, des hôteliers et des charretiers. Les hôtels et les magasins sont les principaux centres économiques de la Pointe et les propriétaires semblent utiliser le système judiciaire pour protéger leurs possessions. Le nombre de plaignants exerçant le métier de charretier est surprenant. Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, la voie publique entre la gare et la Pointe-de-Rivière-du-Loup est largement utilisée par les charretiers transportant les touristes arrivés par train. C'est d'ailleurs sur ce trajet que l'un d'entre eux s'est fait arrêter pour « excès de vitesse ». Les charretiers voyagent fréquemment sur le territoire et ils sont bien au fait des déplacements des individus. En effet, l'un s'est plaint de commerce charnel dans une maison (BAnQ-CBR, *Madore c. Brière*, 1893) et un autre a dit avoir été témoin d'un vol de charbon au quai à 2 heures du matin (BAnQ-CBR, *Madore c. Pleyer*, 1900).

¹³ Nous avons relevé 47 causes judiciaires après 1890 sur un total de 66 causes.

¹⁴ Les archives judiciaires rapportent deux constables municipaux (Émile Gagnon et Joseph Ouellet) et quatre constables sur la ligne de chemin de fer Intercolonial (Guillaume Saint-Pierre, Antoine Gagnon, Georges Skeffington et Philias Dubé).

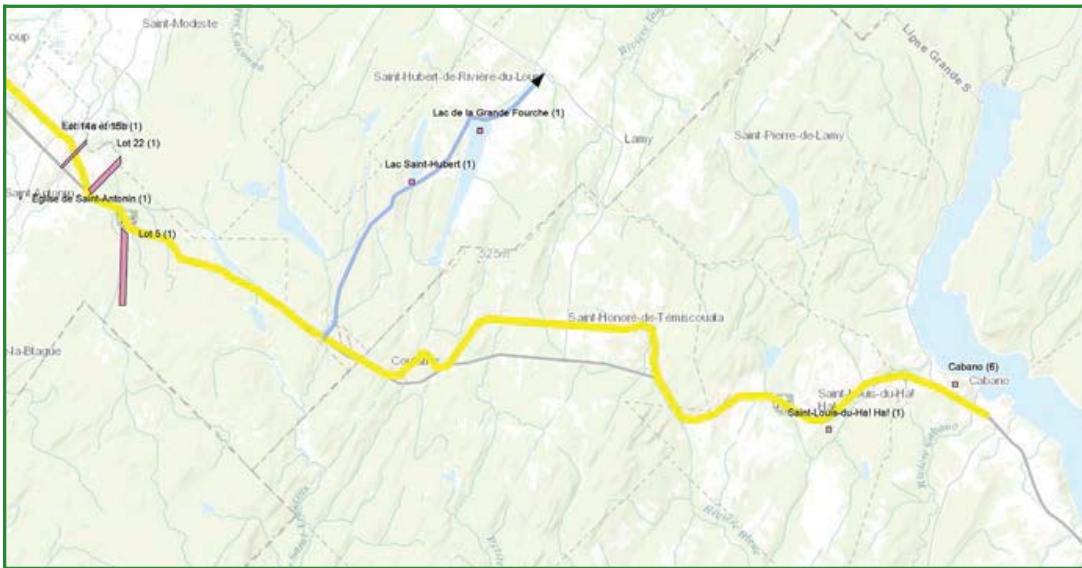


Figure 5 - Géolocalisation des délits survenus dans l'arrière-pays entre 1860 et 1900 (ArcGIS).

Du côté de la zone rurale, de 1860 à 1900, nous avons relevé 13 causes judiciaires. Les archives suggèrent d'abord une concentration des délits dans la paroisse de Saint-Antonin (1856) et dans un secteur appelé dans les archives judiciaires « Le Cabano¹⁵», comme le montre la figure 5.

Du centre-ville de Fraserville, l'axe de la route de Témiscouata rejoint la paroisse de Saint-Antonin quelques kilomètres plus au sud, en secteur agricole. Les plaignants des causes judiciaires qui concernent cet axe sont des cultivateurs et un marchand, tandis que les accusés viennent de régions différentes. Par exemple, un individu de Saint-Valérien vole un cheval dans une étable privée (BAnQ-CBR, *April c. Castonguay*, 1894) et, à une autre période, un Rimouskois s'approprie une jument à l'église de Saint-Antonin (BAnQ-CBR, *Ouellet c. Morel*, 1887). Puis un jeune journalier est épinglé pour vol de bois de chauffage sur le lot à bois d'un marchand du canton Whitworth (BAnQ-CBR, *Nadeau c. Lizotte*, 1888) et un cultivateur pour avoir cambriolé la maison d'un fermier de la paroisse (BAnQ-TJP, *Vaillancourt c. Fournier*, 1877).

Dans la région la plus éloignée des centres, deux prévenus sont appréhendés pour avoir pêché illégalement sur des plans d'eau dont les droits de pêche et de chasse sont réservés (BAnQ-TJP, *Pelletier c. Laperrière*, 1898; *Dubard c. Caron*, 1898). Les prévenus viennent de Saint-Antonin et de Saint-Honoré-de-Témiscouata et, visiblement, ils auraient emprunté la route de Témiscouata et le nouveau chemin Taché.

15 La paroisse de Saint-Mathias-de-Cabano est fondée seulement en 1906; Jean-Claude Fortin et Antonio Lechasseur, *op. cit.*, p. 375-376.

Quant à la région de Cabano, nous y avons relevé sept causes judiciaires : une de fraude d'un marchand ayant converti le produit de l'un de ses associés à son propre usage (BAnQ-CBR, *Côté c. Cloutier*, 1870); trois de voies de fait impliquant toutes des cultivateurs (BAnQ-CBR, *Caron c. Vaillancourt*, 1872; Saint-Pierre c. Potvin, 1894; etc.); deux d'attentats à la pudeur, l'un perpétré par un hôtelier de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! (BAnQ-CBR, *Robichaud c. Hébert*, 1897) et l'autre à Cabano par un travailleur sur le chemin de fer de Témiscouata (BAnQ-CBR, *Pelletier c. Earl*, 1896). Finalement, on note une cause de possession d'alambic dans la gare de Cabano par un cultivateur (BAnQ-TJP, *Dubé c. Potvin*, 1893).

Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, le peuplement de la région du Témiscouata est fortement ralenti. Selon l'historien Antonio Lechasseur, en 1901, la population de Témiscouata représentait seulement 5,94 % de la population du Bas-Saint-Laurent¹⁶. Ce territoire étant moins densément peuplé, il n'est donc guère surprenant que les délits y soient moins fréquents.

Par ailleurs, l'économie forestière était concentrée plutôt dans la région frontalière du Madawaska, située sur les rives de la rivière Madawaska et du fleuve Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. L'économie forestière au Témiscouata ne connaîtra son plein potentiel qu'avec la construction de la grande scierie de la compagnie Fraser à Cabano en 1899 (Lechasseur et Fortin, 1993, p. 403). En effet, le résultat du dépouillement des archives judiciaires documente un arrière-pays constitué d'une majorité de cultivateurs, d'un hôtelier, de marchands et d'un seul journalier, employé du chemin de fer de Témiscouata. À partir de nos résultats, il semble donc que les activités agricoles soient, à cette époque, prédominantes jusqu'à ce que celles-ci cèdent leur place aux activités liées à l'industrie forestière au début du 20^e siècle¹⁷.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif de documenter la vie urbaine et rurale ainsi que certains des usages que la population bas-laurentienne a faits d'un chemin ancien. Pour cela, nous avons couplé l'analyse des archives judiciaires du Bas-Saint-Laurent au système d'information géographique (SIG) historique. Cet article nous a permis de présenter une méthode originale de géolocaliser des délits en utilisant un logiciel informatique géographique et une documentation historique. Nous en sommes ainsi venus à pouvoir partager nos résultats dans une base de données spatiale.

¹⁶ Antonio Lechasseur, en sollicitant les résultats des recensements canadiens, évalue la population du district de Témiscouata à 941 habitants en 1851 (soit 1,54% du pourcentage par rapport à la population bas-laurentienne) et à 5 438 habitants en 1901 (soit 5,97%); Antonio Lechasseur, *Population et marche du peuplement dans le Bas-Saint-Laurent des origines à 1981*, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, 1984, p. 111.

¹⁷ L'historien John Willis avance plutôt que la hausse démographique des années 1870 et spécialement entre 1891 et 1901 est une résultante de l'industrie forestière « success of forestry activities had a lot to do with these migratory rhythms »; John Willis, *Fraserville and its Témiscouata Hinterland, 1874-1914 : colonization and urbanization in a peripheral region of the province of Quebec*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 1984, p. 50.

L'analyse géolocalisée des actes criminels survenus en zone urbaine nous permet de distinguer deux pôles d'activités particulièrement intenses sur l'axe de la route de Témiscouata : la gare de Fraserville et la Pointe-de-Rivière-du-Loup. La gare ferroviaire est un pôle économique et judiciaire d'importance. Les prévenus, majoritairement des journaliers, commettent des délits dans le quartier de la gare, lieu de travail et de vie. À noter que la gare est aussi l'endroit où nous avons répertorié le plus de délits impliquant des individus sous l'influence de l'alcool.

À la Pointe-de-Rivière-du-Loup, nous avons relevé les impacts de l'établissement, à cette époque, des hôtels et des résidences secondaires, mises en location. Avec ce renouvellement du paysage urbain, les charretiers effectuent un nombre plus élevé de courses entre le centre-ville de Fraserville et la Pointe-de-Rivière-du-Loup. Vu la mobilité constante et les nombreux clients des charretiers, ils sont plus au fait des actes criminels et utilisent couramment l'appareil judiciaire pour appréhender les fautifs, mais aucun de ces actes n'aboutit à un procès. En effet, comme le démontre le criminologue Martin Dufresne pour la ville de Québec, « l'appareil de justice pénale se situe parfois dans le prolongement des mécanismes infrajudiciaires qui aboutissent à des accommodements plutôt qu'à une punition » (Dufresne, 1999, p. 273).

Toutefois, ces accommodements ne sont pas dominants dans notre étude. La majorité des causes judiciaires, soit 45 sur 66, aboutissent à un procès. L'appareil judiciaire semble donc être un mode de gestion de la déviance et de la répression comme l'a démontré Jean-Marie Fecteau dans ses travaux sur le Bas-Canada au tournant du 19^e siècle (Fecteau 1985, p. 517).

Dans l'arrière-pays, les crimes se concentrent près des pôles les plus peuplés, à savoir les paroisses de Saint-Antonin et de Cabano. Les professions des prévenus et des plaignants suggèrent que l'arrière-pays est dépendant d'une économie agraire et utilise pour ce faire les ressources naturelles du lac de la Grande Fourche et la décharge du lac Saint-Hubert. Les prévenus auraient voyagé sur les routes les plus récemment construites, soit la route de Témiscouata ou le chemin Taché.

En somme, l'utilisation du système d'information géographique (SIG) historique pour documenter une voie publique nous a permis de voir au-delà de la géographie du milieu. Nous avons pu non seulement observer l'économie prédominante du milieu en relevant la profession des plaignants et des prévenus, mais aussi comprendre comment s'exerce un certain contrôle social par une force publique, celle des élites sociales, des constables et des charretiers, qui utilise l'appareil judiciaire pour appréhender les fautifs et appliquer une norme sociale. Enfin, il semble que la criminalité de la région du Bas-Saint-Laurent s'inscrit bel et bien dans l'axe de la route de Témiscouata et aux endroits les plus populeux, où l'économie de villégiature et industrielle prédomine.

Sources manuscrites

(1849-1974). [Fonds Cour du Banc de la Reine]. (Greffé de Rivière-du-Loup, TP9, S24), Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Rimouski.

(1850-1947). [Fonds Tribunal des juges de paix pour le district de Kamouraska]. (TL467, S84), Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Rimouski.

Goad, C. E. (1906). [Fraserville or Riviere du Loup, Que]. (British Library, Maps 146.b.29. (7) p. 1-17), Bibliothèque et archives nationales du Québec, Montréal. Tiré de : <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2246769>

Rosa, J. (1863). [Plan of the new Temiscouata road in the county of Temiscouata, Lower Canada, surveyed for the Department of Public Works, in 1861-62]. (2000696280 R/320/Témiscouata/1862), Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa.

Rose, J. (1860). [The Temiscouata or Communication road between Canada and New Brunswick. Document de la session, Parlement du Canada]. (Appendice 11, p. 34-35). Tiré de : https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_01607_1_2/270?r=0&s=1

Rose, J. (1861). [South Shore - The Temiscouata road. Document de la session. Parlement du Canada]. (Appendice 4, p. 27). Tiré de : https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_03315_2_2/278?r=0&s=1

Russell, A. (1840, 18 juillet). [Dépôt par A. J. Russell des spécifications pour le chemin neuf]. (Greffé de Jean-Baptiste Chamberland, CN104,S65 #20), Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec.

Service de la photogrammétrie et de la cartographie (1930). [Ministère des Terres et Forêts du Québec]. (Collections de la Bibliothèque de l'Université Laval, n^{os} 73-1, 73-3, 76-1, 76-3 et 77-2), Université Laval.

Références

- Bonnell, J. et M. Fortin (dir.) (2014). *Historical GIS Research in Canada*. Calgary: University of Calgary Press, 344 p.
- Dufresne, M. (1999). « La réforme de la justice pénale bas-canadienne : le cas des assauts communs à Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique Française*, 53(2), p. 247-269.
- Farcy, J.-C. (1992). *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires*, Paris : CNRS Éditions. Tiré de <https://criminocorpus.org/fr/bibliotheque/doc/202/>, 1175 p.
- Fecteau, J.-M. (1985). « Régulation sociale et répression de la déviance au Bas-Canada au tournant du 19^e siècle (1791-1815) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 38(4), p. 499-521.
- Fortin, J.-C. et Lechasseur A. (1993). *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 860 p.
- Fyson, D. (2008). L'État et la justice au Québec, 1857-1965, dans D. Fyson et Y. Rousseau (dir.). *L'État au Québec: perspectives d'analyse et expériences historiques*, Québec : Centre interuniversitaire d'études québécoises, p. 14-19.
- Gagnon, G. (2020). « Les voies de communication du Témiscouata : l'autoroute 85 à la croisée des chemins », *Histoire Québec*, 25(4), p. 32-35.
- Garneau, J.-P. (2008). « État et régulation juridique au Québec sous le régime britannique (1764-1867) », dans D. Fyson et Y. Rousseau (dir.). *L'État au Québec: perspectives d'analyse et expériences historiques*. Québec : Centre interuniversitaire d'études québécoises, p. 20-26.
- Kolish, E. (2001). *Guide des archives judiciaires*, Québec : Archives nationales du Québec. Tiré de <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/56260>, 101 p.
- Landry, P. (2010). *Traverser le fleuve – Les cent ans de la Traverse Rivière-du-Loup / St-Siméon / Tadoussac*, Rivière-du-Loup : Les Éditions Mus'art, 330 p.
- Lechasseur, A. (1984). *Population et marche du peuplement dans le Bas-Saint-Laurent des origines à 1981 : dossier*, Rimouski : Université du Québec à Rimouski, Institut québécois de recherche sur la culture, Projet d'histoire du Bas-Saint-Laurent, Document de travail N° 15, 201 p.
- Martin, J. (1994). *Rivière-du-Loup et son espace au 19^e siècle : du village linéaire à la ville industrielle*, [Mémoire de maîtrise, Université Laval]. CorpusUL. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/20986>, 130 p.
- Massé, J.-C. (2017). *Le Témiscouata : de la Préhistoire à la Confédération*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 440 p.
- Ouellet, J. (2010). « Cent ans de navigation entre Rivière-du-Loup et la rive nord », *Histoire Québec*, 16(2), p. 29-34.
- Pelletier, M.-L. (1995). *La Pointe de la Rivière-du-Loup : 100 ans d'histoire*, Rivière-du-Loup : Comité organisateur du centenaire de la Pointe de la Rivière-du-Loup, 111 p.
- Roy, A. (Histoire Plurielle) (2002). *Les chemins anciens du Témiscouata: évaluation historique et patrimoniale. Impact du réaménagement du tronçon de la route 185 Saint-Louis-du-Ha! Ha! à Cabano*, Québec : Ministère des Transports du Québec, 90 p.
- Willis, J. (1984). *Fraserville and its Temiscouata Hinterland, 1874-1914 : colonization and urbanization in a peripheral region of the province of Quebec*, [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières], Cognitio. Tiré de <http://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/6211/>, 400 p.